

# AGIR

contre

# LE HARCÈLEMENT

# PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

## NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service d'appel  
gratuit

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H  
SAMEDI DE 9H À 15H

## QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

→ Le harcèlement est une violence, peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installent entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes
- il y a répétitivité : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période
- il y a volonté délibérée de nuire à la victime, avec une absence d'empathie de la part des auteurs.

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

→ Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples :

- scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens),
- désocialisation, anxiété, dépression,
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies),
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement.

S'ils ne sont pas pris en compte, ces effets peuvent se prolonger à l'âge adulte.

## QUE FAIRE ?

→ ÉCOUTER, Rassurer et soutenir la victime

## VERS QUI SE TOURNER ?

→ Prendre contact avec le/la directeur/trice de l'école pour l'informer de la situation. Il/elle prendra attache auprès du pôle ressource de la circonscription.

## QU'EST CE QU'UN PÔLE RESSOURCE ?

→ Il est composé d'une diversité de personnels : directeurs, conseillers pédagogiques, membres du RASED.

Ce sont tous des professionnels qui ont été formés.

- L'inspecteur/trice de l'Éducation nationale en est le pilote.
- Le pôle ressource met en oeuvre la Méthode de Préoccupation Partagée. Elle est très largement déployée au sein du département des Hauts de Seine et dans l'académie de Versailles.

- La Méthode de Préoccupation Partagée consiste à proposer de brefs entretiens individuels. Ils permettent aux différents protagonistes de prendre conscience de la situation et de s'engager dans sa résolution.

Chacun travaille à faire cesser la situation.

- La victime est prise en charge par le pôle ressource
- Les membres du pôle ressource et le/la directeur/trice travaillent de concert. Ils communiquent régulièrement et agissent conjointement
- Le/la directeur/trice de l'école effectue un point régulier avec les parents de la victime.

## LE PROTOCOLE

→ Il est adopté par le conseil d'École dans le cadre du plan de prévention du harcèlement.

Vous pouvez également prendre conseils auprès :

- du **numéro vert national**

**NON AU HARCÈLEMENT**

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS - APPELEZ LE **3020** Service & appel gratuits  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 20H  
SAMEDI DE 9H À 18H

En cas de cyberharcèlement, vous pouvez prendre conseils auprès de :

**net  
ecoute.fr**  
30 18

Vous trouverez de nombreuses ressources :

- sur le **site national non au harcèlement** : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>
- sur le **site académique** : [nonauharcèlement.ac-versailles.fr/](http://nonauharcèlement.ac-versailles.fr/)